

# Charte de la Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants

Janvier 2015

**1/ NOUS**, lieux d'art et de culture collaboratifs et expérimentaux, lieux dits intermédiaires, alternatifs, indépendants,

**2/ NOUS**, dont les espaces de travail sont construits pour et par les démarches artistiques et d'actions culturelles, et les personnes qui s'y côtoient

**3/ NOUS** qui travaillons à mettre le sensible et l'art au cœur de nos préoccupations et au cœur de la société dans son ensemble,

**4/ NOUS** qui entendons préserver une autonomie (autorité ? liberté ?) de l'art, de l'acte artistique et des acteurs dans leur capacité à définir leur projet, vis-à-vis du pouvoir public et des logiques marchandes,

**5/ NOUS** qui, par notre pratique d'un art en perpétuelle réinvention, sommes force d'alternative aux modèles dominants de pensée que produit le jeu du pouvoir, qu'il soit économique, politique ou moral,

**6/ NOUS**, acteurs culturels préoccupés par les enjeux politiques de la fabrique du sensible et qui dans notre pratique, expérimentons de nouvelles formes de son partage,

**7/ NOUS** qui occupons le plus souvent des espaces délaissés et qui, dans l'effort de leur reconversion, développons une maîtrise d'usage de nos lieux,

**8/ NOUS**, fabriques où l'art se pose la question de sa valeur d'usage,

**9/ NOUS**, projets issus de la société civile où s'élaborent, entre chose publique et privée, *des biens communs*, où s'expérimente une démocratie culturelle en actes,

**10/ NOUS**, dont l'effort consiste à proposer au plus grand nombre un accès non seulement aux arts et à la culture, mais encore à leurs outils, à l'ensemble des pratiques et savoir-faire qu'ils convoquent, et à favoriser les échanges qu'ils génèrent.

**11/ NOUS** qui contribuons à décentraliser le rapport aux territoires, par l'implication et l'utilité sociale de notre travail artistique et culturel,

**12/ NOUS**, militants, citoyens engagés dans l'invention de formes plus solidaires et plus justes d'habiter, d'échanger, de consommer, de travailler,

**13/ NOUS** qui collaborons avec les populations pour réinventer l'espace public, notamment en résistance à la transformation de nos territoires en produits marchands culturels et touristiques

**14/ NOUS**, lieux d'art et de culture collaboratifs et expérimentaux, alternatifs, indépendants, nouveaux territoires de l'art, fabriques, friches, squats, ateliers partagés, collectifs d'artistes et/ou de compagnies, hackerspaces, cafés-musique, tiers lieux, lieux intermédiaires, etc., autant de lieux qui n'en finissent pas de naître, autant de lieux qui n'en finissent pas de disparaître. Nous dont les lieux sont *autres*.

## **NOUS, LIEUX INTERMEDIAIRES ET INDEPENDANTS, NOUS ENGAGEONS :**

**1** – À initier et à accompagner des démarches artistiques et culturelles, dans le contexte actuel de profondes mutations des modes de création, de production et d'échanges symboliques ; à privilégier dans nos esthétiques ou projets artistiques les dimensions d'expérience et de processus.

**2** – À déployer avec les artistes – qu'ils soient résidents permanents ou temporaires dans nos lieux – une éthique où la diversité des projets s'articule à une démarche globale soucieuse de coopération et d'utilité sociale.

**3** – À organiser des synergies et des mises en réseau à l'échelle locale, nationale ou internationale, dans une dynamique interculturelle et sur des territoires urbains, périurbains ou ruraux.

**4** – À dynamiser nos territoires de proximité en développant des projets avec les personnes qui y habitent ou y travaillent et à constituer ainsi de véritables fabriques de l'espace habité.

**5** – À privilégier des logiques collaboratives avec une diversité d'organisations, tout en préservant une autonomie propre d'initiative et de gestion de nos lieux.

**6** – À faire vivre une gouvernance collégiale pour l'orientation d'ensemble de nos lieux, attentive aux individualités et aux singularités des projets.

**7** – À construire des modèles d'économie sociale et solidaire, sur la base de ressources plurielles et de liens pérennes de coopération et de réciprocité.

*Ces sept engagements font l'objet d'un développement dans un Référentiel complémentaire qui synthétise les textes de référence des principales organisations membres à ce jour de la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants.*

## **NOUS, LIEUX INTERMEDIAIRES ET INDEPENDANTS ET LEURS REGROUPEMENTS, REUNIS EN COORDINATION, NOUS DONNONS POUR OBJECTIFS QUE SOIT RECONNU-E...**

**1** Le caractère essentiel de la place qu'occupent désormais les lieux intermédiaires et indépendants dans le renouvellement des pratiques culturelles et dans l'expérimentation et la création artistique contemporaines, aux échelles locales, nationales et internationales.

**2** - La place des regroupements régionaux et nationaux comme interlocuteurs actifs, non seulement dans l'élaboration de politiques publiques, nationales et locales, mais aussi dans la relation avec les organisations et acteurs sociaux soucieux d'un développement culturel diversifié et équilibré.

**3**- Le travail des lieux par l'attribution de moyens adaptés aux projets existants et à venir, et leur développement dans le temps, l'espace et l'activité qu'ils génèrent.

### **ET NOUS DONNONS COMME MOYENS DE MISE EN OEUVRE :**

**1** - De construire et porter une parole collective forte.

**2** - De favoriser les regroupements régionaux des lieux intermédiaires et indépendants.

**3** - De mutualiser les différentes ressources d'information, de communication et d'action dont disposent déjà les organisations parties prenantes de notre coordination nationale.

**4** - De rechercher des synergies avec l'ensemble des mouvements issus de la société civile partageant les valeurs défendues par cette charte.

**5** - D'œuvrer à l'élaboration de politiques publiques, nationales et locales s'inspirant d'un mouvement artistique et culturel porteur de nouvelles exigences démocratiques.

**6** - De lutter plus largement, à notre endroit et par tous les moyens disponibles, contre la privatisation des villes, du vivant et de la connaissance, et d'inscrire ce faisant notre mouvement dans la défense d'une logique du commun, au niveau des territoires et de leurs usages, du savoir et de sa faculté à être partagé.

Pour la Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants,  
Le Comité de pilotage  
Version adoptée le 14 janvier 2015